



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Couverture des besoins alimentaires dans les DROM

Avril 2022 - Note Observatoire EAOM n°2022 02

Alors que les États Généraux de l'Alimentation, les Assises de l'Outre-mer, puis le discours du Président de la République d'octobre 2019 appelant à une transformation de l'agriculture ultramarine, ont placé la question de l'autonomie alimentaire au cœur des discussions, l'objectif de cette note est de faire un état des lieux de la situation des outre-mer en termes de souveraineté alimentaire, en mettant en évidence à la fois les difficultés actuelles, mais également les améliorations possibles. Si atteindre une parfaite autosuffisance alimentaire est un objectif ambitieux, améliorer les taux de couverture des besoins alimentaires répond à des enjeux à la fois socio-économiques et politiques, dans un contexte de demande croissante des populations en produits frais et locaux. Cette question est traitée ici sous trois angles : (1) à travers l'évolution de la balance commerciale agricole et alimentaire¹ des territoires, (2) en comparant les taux de croissance de la production agricole et les taux de croissance de la population, et (3) en analysant les taux de couverture de différents biens agricoles. Enfin, dans une quatrième partie seront proposés des éléments relatifs aux conditions nécessaires à une meilleure autosuffisance alimentaire.

Mise en garde : Les données utilisées pour un certain nombre de calculs (notamment les taux de couverture et les volumes de productions) reposent sur des estimations de rendement qui restent fragiles, en particulier dans les filières les moins structurées. Par ailleurs, les données d'importation et d'exportation utilisées pour ces mêmes calculs sont issues des données produites par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), et par conséquent ne prennent pas en compte les flux commerciaux informels. Il est donc nécessaire de prendre les résultats chiffrés avec une certaine précaution, les tendances en termes de comparaison et d'évolution devant être privilégiées par rapport aux valeurs absolues.

Les données de production et de surface utilisées sont issues de la statistique agricole annuelle 2020. Elles seront consolidées courant 2022 sur la base des résultats du recensement agricole 2020.

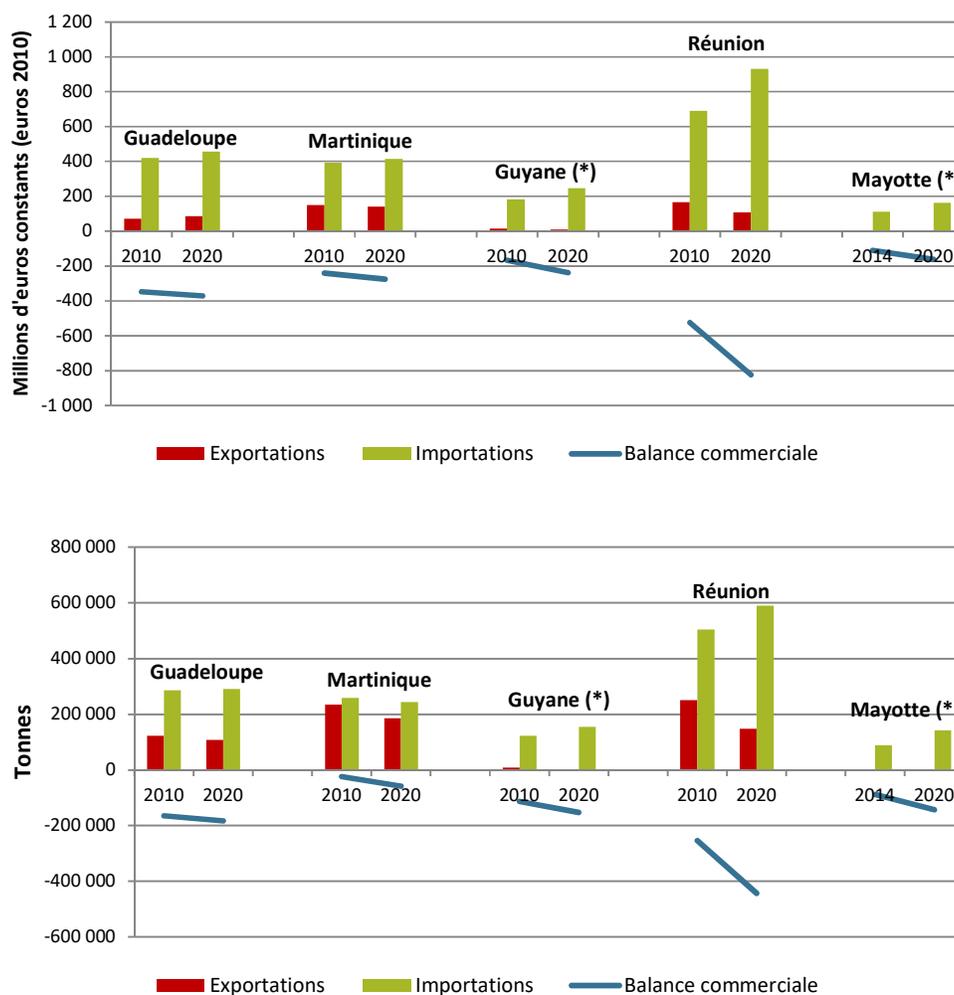
1 Une balance commerciale agricole et agroalimentaire qui s'est dégradée sur l'ensemble des départements d'Outre-Mer entre 2010 et 2020

Chaque année, les départements d'Outre-mer (hors Mayotte) importent en moyenne près de 1,2 millions de tonnes de produits agricoles et alimentaires², pour une valeur de 2 milliards d'euros environ, soit environ 1010 euros par habitant et par an, avec des variations allant de 850 euros pour la Guyane à 1 150 pour la Guadeloupe.

¹ Précaution : les termes d'importation et d'exportation seront employés par la suite par commodité, et sont à prendre en compte à l'échelle de chaque DROM et non au sens du commerce extérieur français ou européen.

² Hors produits agricoles non alimentaires (tabacs, floriculture, matières à tresser, etc.)

Ces valeurs sont à la hausse de 2010 à 2020, avec des importations globales (hors Mayotte) qui ont augmenté de 22 % en valeur et 9 % en volume entre 2010 et 2020 (cf. **Figure 1** ci-dessous). Sur cette même période, les exportations diminuent de 15 % en valeur et 28 % en volume. Par conséquent, la balance commerciale des départements d’Outre-mer s’est dégradée de 33 % de sa valeur entre 2010 et 2020. Tous les territoires sont concernés par cette évolution, avec des taux de détérioration de leur balance allant de 7 % pour la Guadeloupe à 57 % pour La Réunion. La crise sanitaire de 2020 n’a pas bouleversé cette tendance. A l’exception de quelques secteurs de production très spécifiques (exemple de l’export du melon antillais dépendant du fret aérien ralenti), les flux commerciaux ont pu globalement bien être maintenus. L’adaptation rapide de la production locale pour approvisionner leur marché de proximité ne s’est pas traduit par une baisse des importations.



(*) Ces données n’incluent pas les transferts informels, qui peuvent avoir un impact non négligeable dans certains départements (Guyane, Mayotte)

Figure 1 : Evolution de la balance commerciale agricole et agroalimentaire entre 2010 et 2020 dans chaque DROM (en valeur et en volume)

Source : DGDDI / Réalisation : ODEADOM

2 Une production qui a crû moins vite que la population sur l'ensemble des DROM

Selon les dernières données de l'INSEE, **la population ultramarine a augmenté de 0,5 % sur la période 2010-2020, avec des disparités importantes selon les DROM** : alors que la croissance démographique est encore importante en Guyane et à Mayotte, la population des Antilles diminue. Le taux de croissance démographique de La Réunion, bien que positif, connaît un ralentissement continu. Sur la même période, la consommation alimentaire par habitant reste relativement stable pour l'ensemble des DROM.

La production agricole destinée à l'approvisionnement des marchés locaux (hors canne et banane) **enregistre quant à elle une tendance à la baisse sur la période 2010-2020, avec une diminution d'environ 400 T par an**. Cette baisse est particulièrement forte à la Réunion et à la Martinique, avec un rythme de - 650 à - 1260 T/an pour chacun de ces deux territoires sur cette même période. La Guyane se démarque au contraire par une croissance de sa production agricole de l'ordre de 485 T en moyenne par an. Ces évolutions s'observent également à travers l'analyse des surfaces agricoles en productions végétales (hors canne et banane) et animales, qui diminuent fortement aux Antilles (- 1095 ha en moyenne par an), augmentent légèrement à la Réunion (+ 73 ha en moyenne par an), et plus fortement en Guyane (+ 1104 ha par an).

Ainsi, les situations des territoires sont variées (cf. **Figure 2** ci-dessous et **Figures 4 et 5** en Annexe [4.1](#)) :

- La Guyane connaît un taux de croissance de sa production agricole hors canne légèrement inférieur à celui de sa population, les deux demeurant élevés par rapport aux autres territoires ; les surfaces agricoles croissent cependant un peu plus vite que la population.
- La Martinique et la Guadeloupe connaissent un ralentissement de leur production et de leur surface agricole hors canne et banane supérieur à celui de leur population, engendrant une dégradation de leur part d'auto-alimentation.
- La Réunion, enfin, connaît une situation plus mitigée, avec des taux de croissance de la production et de surface agricole (hors canne) proches de zéro, légèrement inférieurs au taux de croissance de la population.

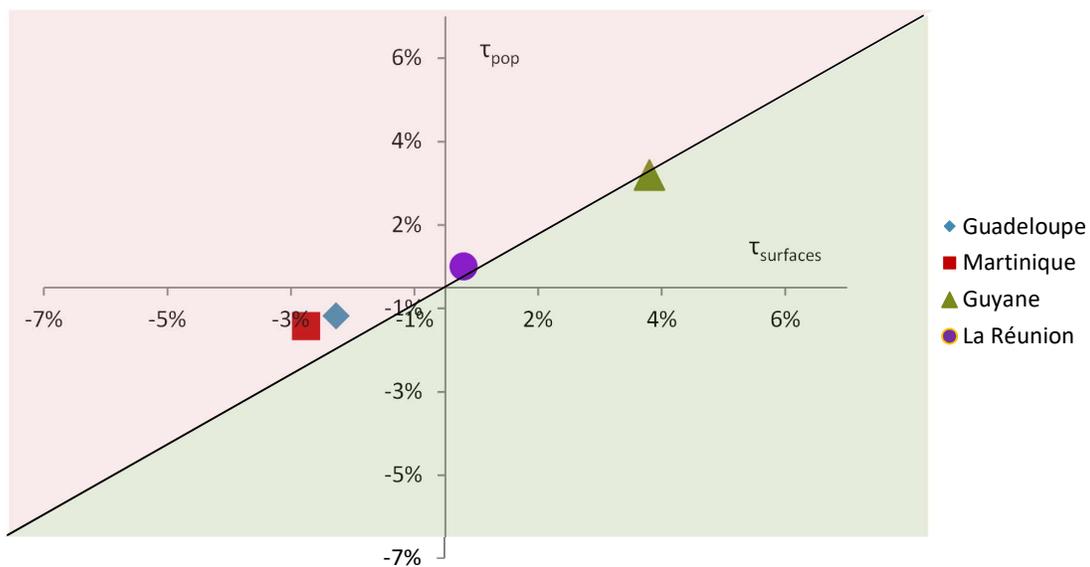
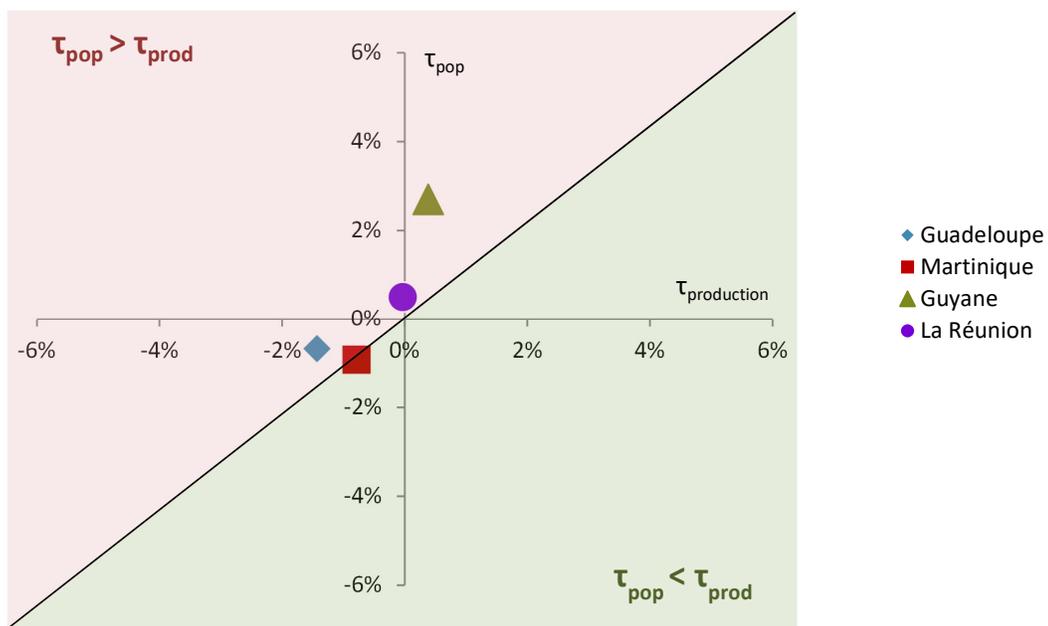


Figure 2 : Comparaison des taux de croissance de la population, de la production et des surfaces en tendance annuelle sur la période 2010-2020

Source : INSEE, SAA / Réalisation : ODEADOM

*Pour Mayotte, le taux d'évolution de la production n'a pas été calculé, les données de production n'étant disponibles qu'à partir de 2016.

3 Des taux de couverture variés selon les produits et les territoires

Le taux de couverture se définit ici comme la part de produits locaux dans la consommation totale (cf. annexe [4.2](#)), c'est à dire la couverture de ses besoins propres par le territoire. La situation de référence pour établir ces pourcentages est donc celle d'une parfaite autosuffisance en productions agricoles (mais non en intrants agricoles, qui ne sont pas pris en compte ici). Cette situation n'est pas une fin en soi, mais elle permet d'établir un repère, afin de suivre des évolutions. Cette analyse est ici menée par groupes de produits : fruits, légumes, viandes de boucherie, volailles, œufs, lait frais et miel en calculant une moyenne sur les huit dernières années (2013-2020). Deux estimations sont proposées : une estimation pour les produits bruts, qu'ils soient frais, réfrigérés ou congelés, et une estimation incluant les échanges extérieurs de produits transformés, ceux-ci étant convertis en équivalent produit brut (plus de détails méthodologiques en annexe [4.2](#)).

L'analyse des taux de couverture des besoins alimentaires met en évidence les résultats suivants (cf. **Figure 3** ci-dessous) :

- La couverture des besoins en œufs est élevée pour l'ensemble des DROM, avec des taux de couverture supérieurs à 80%.
- Pour les fruits, la Guyane et Mayotte se distinguent par des taux de couverture élevés (environ 94% en moyenne sur les deux départements pour les produits bruts, 80% pour l'ensemble des produits bruts et transformés). Ces taux sont intermédiaires pour la Réunion (62% pour les produits bruts, 35% pour l'ensemble des produits bruts et transformés) et plus faibles pour les Antilles (respectivement 29 et 13% pour les produits bruts seuls et produits bruts et transformés de Martinique, 43 et 17% pour la Guadeloupe).
- Pour les légumes, ces taux sont aussi élevés pour la Guyane (90% pour les produits bruts, 81% pour l'ensemble des produits bruts et transformés), Mayotte (87% pour les produits bruts, 72% pour l'ensemble des produits), et la Réunion (68% pour les produits bruts, 48% pour l'ensemble des produits) mais restent faibles aux Antilles (entre 26 et 38% pour la Martinique et 43 et 55% pour la Guadeloupe).
- En ce qui concerne les productions animales de viande, les taux de couverture sont relativement faibles pour l'ensemble des départements, si ce n'est la Réunion, qui se distingue par des taux de couverture supérieurs pour la viande de volaille (42% de taux de couverture pour les produits bruts, contre des taux inférieurs à 12% dans les autres territoires) ainsi que, dans une moindre mesure, pour les viandes de boucherie (38% de taux de couverture pour les produits bruts à La Réunion et 30% tous produits, contre des taux inférieurs à 25% dans les autres DROM). A noter cependant que les quantités d'aliments importés pour les animaux ne sont pas prises en compte dans ces estimations et que la capacité des territoires à répondre à ces besoins en autonomie totale est plus faible encore, ceci s'expliquant notamment par une absence quasi-totale de production de concentrés (céréales, oléoprotéagineux) dans tout l'espace des DROM.

Pour le lait, les taux de couverture sont quasiment nuls dans les Antilles ; Mayotte et la Réunion parviennent à couvrir respectivement 14 et 31% de leurs besoins (estimation en produits bruts, 8 % dans ces deux territoires en estimation tous produits).

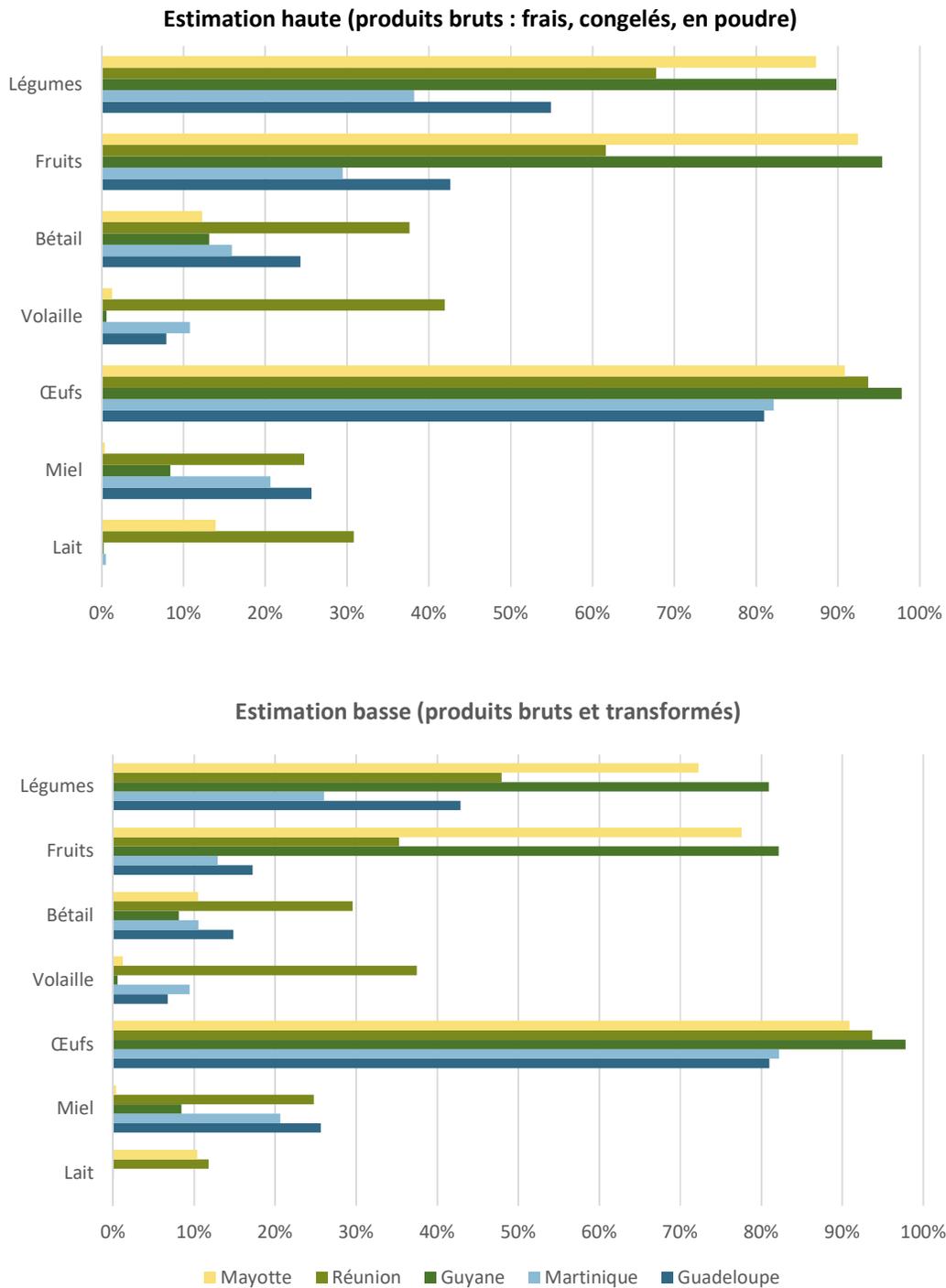


Figure 3 : Analyse des taux de couverture de plusieurs produits agricoles dans les cinq départements d'Outre-mer (moyenne 2013-2020)

Source : DGDDI, SAA / Réalisation : ODEADOM

En termes d'évolution, la tendance est à la stabilité pour les taux de couverture en légumes pour l'ensemble des DROM (hormis Mayotte où la tendance est à la baisse). Concernant les fruits, la tendance est à la baisse aux Antilles et dans une moindre mesure à La Réunion. La couverture des besoins en viandes et en lait reste plutôt stable en tendance de 2010 à 2020 sur ces territoires.

4 Quel potentiel d'amélioration des taux de couverture alimentaire dans les territoires d'Outre-mer ?

Aujourd'hui, les départements d'Outre-mer (hormis la Guyane), se caractérisent par une part relativement faible de la SAU dans leur territoire : 33 % en moyenne (hors Guyane), soit 19 points en dessous de la moyenne nationale. Le caractère insulaire et souvent montagneux de ces territoires, par ailleurs densément peuplés, implique une proportion plus grande de surface non exploitable (sols artificialisés, côtes, roches, etc.). Seule la Guyane présente un cas tout à fait atypique avec une surface boisée qui représente plus de 89 % de sa surface totale du territoire, et une SAU, a contrario, de moins de 1% de cette surface (cf. **Figure 6** en Annexe [4.1](#)).

La SAU ultramarine est répartie de la façon suivante (cf. **Figure 6** en Annexe [4.1](#)) :

- Environ 35 % de la SAU, soit 65 000 ha, est dédiée aux surfaces fourragères et surfaces en herbes, dont 23 000 hectares sont des surfaces hors exploitation (collectifs et hors champs, zones pâturées, etc.) ;
- 38 %, soit 69 000 ha, sont des surfaces dédiées aux productions végétales hors canne et banane, à vocation locale (y compris les jardins et vergers familiaux des non-exploitants) ;
- 27 %, soit 48 000 ha, sont des cultures de canne et bananiers

L'analyse des taux de couverture permet de mettre en évidence, pour chaque type de production, les quantités manquantes pour couvrir 100 % des besoins. A partir de là, la connaissance des rendements moyens (considérés ici comme stables à court terme, et calculés à partir des données de la Statistique agricole annuelle - SAA) permet d'établir une estimation toute théorique de la surface manquante pour produire ces quantités.

Pour les fruits et les légumes, la surface en production manquante pour couvrir l'ensemble des besoins en produits frais est située entre 12 540 et 27 050 ha selon les estimations, soit entre 7 et 15% de la surface agricole ultramarine (cf. **Figure 8** en Annexe [4.1](#)). Ces estimations représentent un « fourchette haute » de surfaces manquantes, les rendements moyens utilisés pour leur calcul étant sous-évalués³. Une étude menée par le CIRAD avec un raisonnement proche mais utilisant les données de rendement moyens des référentiels technico-économiques de chaque DROM, estime quant à elle

³ Les rendements sont calculés à partir des données de la Statistique Agricole Annuelle (volumes produits et surfaces en production). D'une part les surfaces recensées dans la SAA sont cultivées selon une grande diversité de pratiques, de façon plus ou moins intensive, avec une maîtrise agronomique variée. D'autre part, une partie des volumes réellement produits peuvent ne pas être pris en compte dans les statistiques officielles du fait notamment d'une autoconsommation, considérée comme forte dans les DROM mais peu documentée et chiffrée. Il en résulte que les rendements moyens calculés sont certainement sous-évalués.

la surface manquante à 2 049 Ha. Cela représente une fourchette basse, sur la base d'une bonne maîtrise des cultures et d'absence de problème phytosanitaires.

Plusieurs leviers sont envisageables pour augmenter les tonnages produits et donc améliorer les taux de couverture :

1. **Diminuer les surfaces insuffisamment cultivées ou laissées en friches** malgré leur potentiel agricole, notamment en levant les verrous juridiques (indivision, occupations illégales, etc.) et en favorisant les nouvelles installations ou les agrandissements d'exploitation en particulier dans les secteurs de diversification.
2. Mieux **planifier les productions** et organiser le marché de façon à éviter les périodes de saturation des marchés. Rendre de la valeur aux producteurs.
3. Que soit assurée une stratégie de promotion des produits frais et locaux et redonner **confiance aux consommateurs**, en particulier là où certaines méfiances se sont installées.
4. **Intensifier écologiquement les systèmes de production** en diversification végétale en favorisant les pratiques « agro-écologiques », qui fixent pour objectif de maintenir ou d'augmenter la production, tout en diminuant les intrants.
5. Favoriser les **rotations et associations de cultures** sur des surfaces actuellement uniquement dédiées aux productions d'exportations (canne et banane) : sans remettre en question ces dernières, de tels procédés agronomiques permettraient d'augmenter les quantités produites et commercialisées localement.

Pour les productions animales et laitières, cette méthode mobilisant les rendements surfaciques est difficilement applicable du fait des disparités de surfaces nécessaires entre les différents élevages⁴ et modes de production plus ou moins extensifs. Pour les productions de ruminants, des optimisations d'usage des surfaces fourragères peuvent sans doute se développer. Pour celles de monogastriques qui sont essentiellement hors-sol (porcs, volailles), la problématique n'est pas en terme de surface. La question est tout de même posée du gain de valeur ajoutée localement pour les productions à l'échelle des DROM, les perspectives de production d'intrants concentrés restant en tout état de cause limitées.

* * *

Dans les conditions actuelles de densité de population et au vu de la dynamique de cette dernière, l'autosuffisance alimentaire en produits frais des départements d'Outre-mer, du moins pour les quatre territoires insulaires, est un défi ambitieux. Des marges de manœuvre existent cependant, même à relativement court terme, pour améliorer certains taux de couverture, notamment en fruits et légumes, à condition d'optimiser l'utilisation du territoire. Par ailleurs, n'est pas pris en compte ici la dépendance de ces territoires aux intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, alimentation animale), ce qui relativise la part d'autosuffisance calculée.

⁴ Les données recueillies par l'Observatoire ne permettent actuellement pas de discriminer les surfaces dédiées à chaque filière animale (bovin, caprin, ovin, volailles) et donc de calculer des rendements moyens.

Annexes

4.1 Graphiques

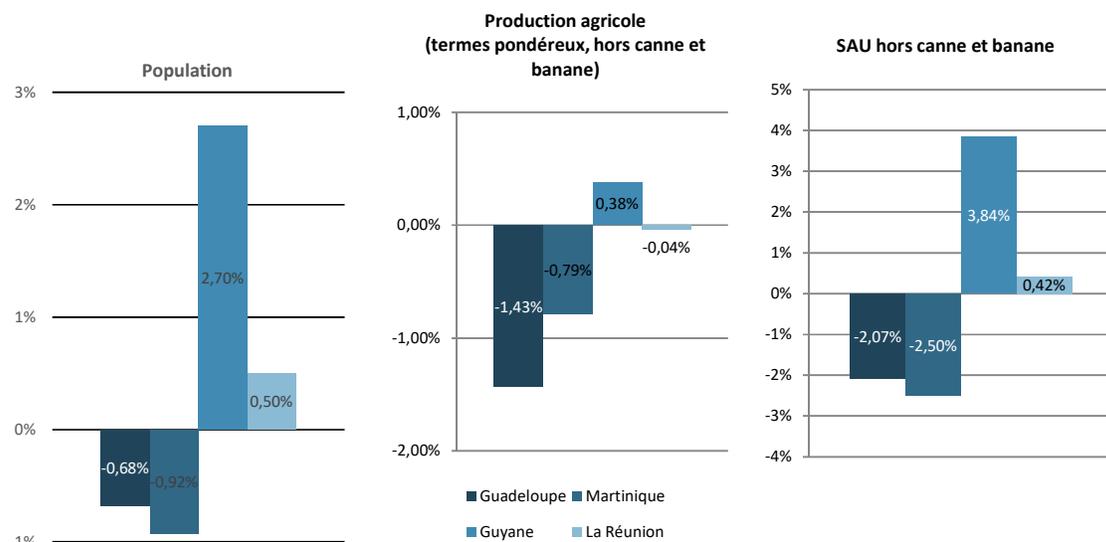


Figure 4 : Taux de croissance annuel (tendance 2010-2020)

Source : INSEE, SAA / Réalisation : ODEADOM

Population	2010	2018
Guadeloupe	403 355	376 879
Martinique	394 173	358 749
Guyane	229 040	290 691
Réunion	821 136	859 959
Mayotte		279 471

Tableau 1 : Données population

Source : INSEE

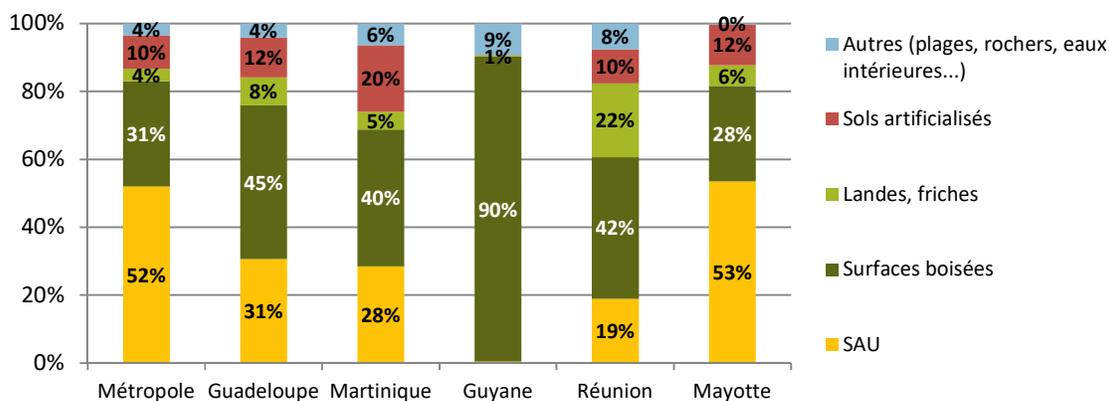


Figure 5 : Utilisation du territoire des départements d'Outre-mer et de la Métropole (Données 2020)

Source : SSP / Agreste

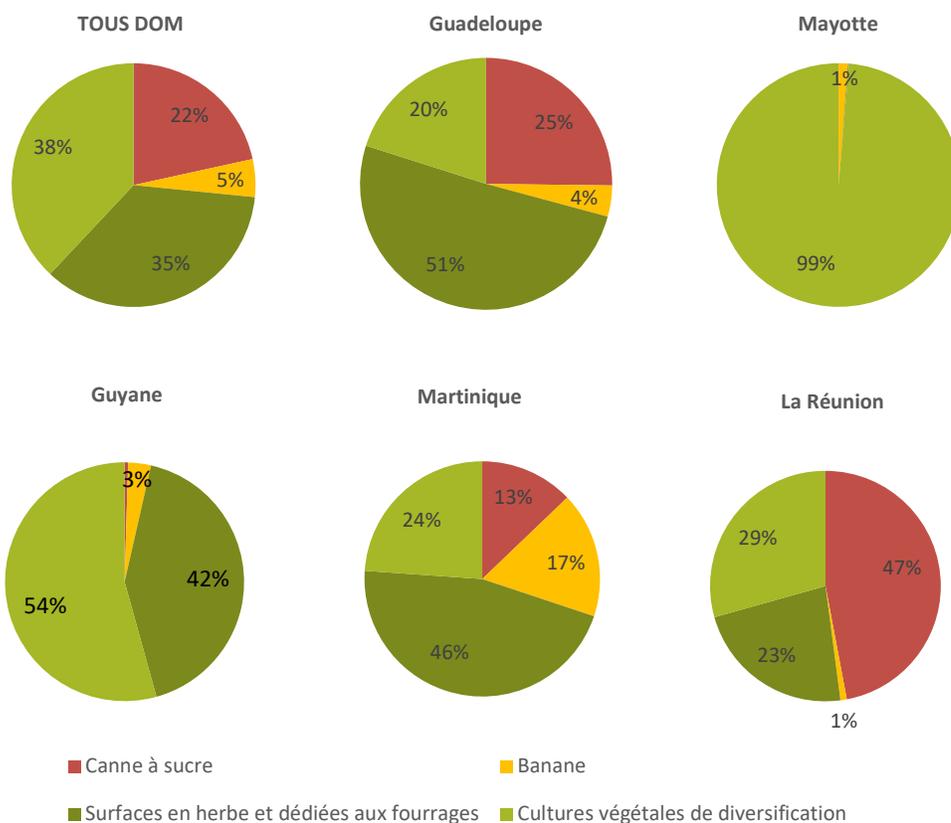


Figure 6 : Répartition de la SAU de chaque DROM entre différentes catégories de produits - données 2020
 Source : SAA / Réalisation : ODEADOM

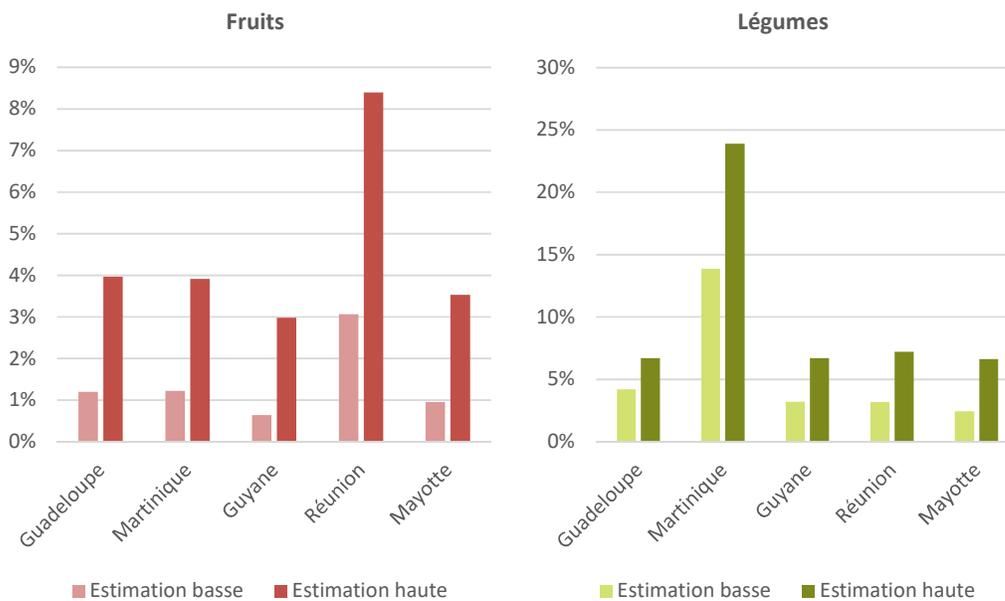


Figure 7 : Surface estimée manquante pour atteindre l'autosuffisance en fruits et légumes (en % de SAU)
 Source : SAA, DGDDI / Calcul de l'auteur

4.2 Méthodologie de calcul des taux de couverture

La formule utilisée pour le calcul des taux de couverture est la suivante :

$$\text{Taux de couverture} = \frac{\text{Approvisionnement des marchés par la production locale}}{\text{Besoin de la population}}$$

$$\text{Taux de couverture} = \frac{(\text{Production} - \text{Exportations})}{(\text{Production} + \text{Importations} - \text{Exportations})}$$

Cette analyse propose une première approche de réponse à la question suivante : « *Dans quelle mesure la production de ces territoires permet-elle de répondre aux besoins de la population ?* »

De fait, d'autres questions pourraient être soulevées pour évaluer la réponse aux besoins des populations, par exemple la faculté de ces territoires à transformer leur production agricole. Cependant, l'analyse porte ici uniquement sur les quantités de produits agricoles nécessaires pour satisfaire l'ensemble des besoins. Aussi, afin d'évaluer cette capacité, deux estimations sont proposées :

- Une estimation « produits bruts » qui se concentre uniquement sur les produits non transformés en termes d'échanges extérieurs. Ainsi, ne sont pas pris en compte ici les importations de préparations de légumes, de viandes, ou encore les produits dérivés du lait (fromage, beurre, etc.). Autrement dit, dans la situation de référence (100% de couverture des besoins), le département continue d'importer des produits transformés. Cette première analyse implique la prise en compte de quantités importées sous-estimées et donc des taux de couverture surestimés par rapport aux besoins réels de la population. A noter également que cette estimation est différente d'un taux de couverture des besoins en produits frais, qui nécessiterait de connaître les quantités de produits bruts (produits sur place et importés) voués à être transformés sur chacun de ces territoires.
- Une deuxième estimation, qui prend en compte l'ensemble des échanges extérieurs, y compris les produits transformés, en appliquant lorsque cela est nécessaire des taux de conversion en produit agricole brut (donnés ci-dessous). L'application de taux de conversion est cependant complexe et peut parfois impliquer une surévaluation des quantités importées (et donc une sous-estimation des taux de couverture) :
 - Lorsque qu'il existe des coproduits valorisables : par exemple, la conversion des jaunes d'œufs en équivalent œuf entier, ou la conversion des produits laitiers en litre de lait sous-entend que dans la situation de référence, les coproduits (ici blancs d'œufs, lactosérum, crème, etc.) ne sont pas valorisés.
 - Lorsque les produits préparés ou conservés incorporent des additifs ayant une incidence sur leur masse pondérale (sucre, eau, vinaigre, etc)

Le nombre de point de pourcentage d'écart entre l'estimation « tous produits » et l'estimation « produits bruts » est inférieur à 30 pour l'ensemble des denrées. Les écarts les plus forts sont observés pour les fruits, notamment du fait de la prise en considération des jus, dont la consommation est importante dans les DROM.

<i>Echanges extérieurs pris en compte</i>	Estimation « produits bruts »	Estimation « tous produits » (bruts et transformés)
Légumes	Légumes frais, réfrigérés, conservés provisoirement, cuits à l'eau, à la vapeur ou congelés	Idem + légumes préparés, et conservés
Fruits	Fruits frais, réfrigérés, conservés provisoirement, cuits à l'eau ou à la vapeur	Idem + jus de fruits, confitures, purées, fruits en conserve, fruits confits
Boucherie/charcuterie	Viandes et abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés	Idem + préparations et conserves de viande, saucisses, saucissons et produits similaires
Volailles et lapin	Viandes et abats comestibles frais, réfrigérés ou congelés	Idem + préparations et conserves de viande, préparations à base de foie.
Lait	Lait frais, lait en poudre et lait concentré	Idem + produits dérivés du lait (fromages, yaourt, beurre, etc)
Œufs	Œufs entiers avec et sans coquilles, frais, réfrigérés, ou séchés	Idem + jaune

Tableau 2 : Récapitulatif des produits pris en compte pour le calcul des taux de couverture, en estimation « produits bruts » et « tous produits »

Nombre de points d'écart	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte
Lait	0	0	0	19	4
Œufs	0	0	0	0	0
Volaille et lapin	1	1	0	4	0
Boucherie/charcuterie	10	5	5	8	2
Fruits (dont banane plantain)	29	19	14	28	18
Légumes (y.c. tubercules)	13	12	8	20	13

Tableau 3 : Nombre de points d'écart entre l'estimation « produits bruts » et l'estimation « tous produits » des taux de couverture

Produit	Equivalent produit brut
Jus d'orange Brix =< 20	1,8
Jus d'orange 20 < Brix =< 67	8,6
Jus d'orange Brix> 67	10
Jus d'ananas Brix =< 20	2,5
Jus d'ananas 20 < Brix =< 67	9
Jus d'ananas Brix> 67	12
Jus de pomme Brix =< 20	1,2
Jus de pomme 20 < Brix =< 67	4,5
Jus de pomme Brix> 67	7

Jus de poire Brix =< 20	5
Jus de poire 20 < Brix =< 67	5
Jus de poire Brix> 67	7,5
Jus de raisin Brix =< 20	1,2
Jus de raisin 20 < Brix =< 67	4,5
Jus de raisin Brix> 67	7
Jus de fruits Brix =< 20	1,8
Jus de fruits 20 < Brix =< 67	8,6
Jus de fruits Brix> 67	10
Confitures, gelées, marmelades d'une teneur en sucre >30%	0,7
Compotes et purées d'une teneur en sucre entre 13 et 30%	0,8
Purées et pâtes de fruits d'une teneur <13%	1,1
Préparation non cuite de x teneur en alcool et y en sucre	1-x-y
Fruits et légumes secs	2,5
Tomates préparées, d'une teneur en matière sèche <12%	1
Tomates préparées, d'une teneur en matière sèche >12% et < 30%	2
Tomates préparées, d'une teneur en matière sèche >30%	3
Pomme de terre déshydratée	4,5
Fromage	10
Lait concentré	2,5
Lait en poudre	10
beurre	22
yaourt	1,2
Œuf entier sans coquille	1,2
Jaune d'œuf	3,1
Jaune d'œuf séché	7
Blanc d'œuf	1,9
Œuf séché	4,8

Tableau 4 : Taux d'équivalence utilisés⁵

Espèce	Rapport TPF/TEC
Bovin	0,66
Porcin	0,86
Ovin/Caprin	0,7
Volailles	0,75

Tableau 5 : Taux d'équivalence utilisés entre tonnes équivalent carcasse et tonnes poids fini ⁶

⁵ **Références** : Christian Meyer, Guillaume Duteurtre. *Equivalents lait et rendements en produits laitiers : modes de calculs et utilisation*. Rev. Elev. Med. vét. Pays trop., 1998, 51 (3), pp.247-257.

FAO : norme générale pour les jus et les nectars de fruits (codex stan 247-2005)

<http://www.boisson-sans-alcool.com/liens-jus-fruit.html>

<https://www.cbsa-asfc.gc.ca/publications/dm-md/d10/d10-14-4-fra.html>

<http://www.ovocom.fr/wp-content/uploads/2014/03/070314quat.pdf>

⁶"<https://www.franceagrimer.fr/FAQ/VIANDES/Viandes-Que-signifient-les-sigles-poids-vif-poids-mort-tonnes-tec-tpf>"